

Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 juillet à 18h le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie Pierre TEYSSIER, Mmes Liliane DALLA LIBERA, Mylène ROLAND, MM. Gabriel BARROT, Loïc BOUCHARD, Gérard MOREL, Gérard GALOIS, Mme CHENIVESSE, M. Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI, M. Gabriel EHRET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michel PASSARELLI, pouvoirs à Marie Pierre TEYSSIER

Françoise BRESSON pouvoirs à Mylène ROLAND

Isabelle ADELINÉ pouvoirs à Liliane DALLA LIBERA

Etienne du Chaffaut pouvoirs à Loïc BOUCHARD

Nombre de conseillers en exercice: 15

présents : 11

votants: 15

Secrétaire de séance : Mylène ROLAND

**Adhésion au groupement de commandes « marché public de prestations intellectuelles »
instruction des autorisations du droit des sols**

Suite au désengagement des services de l'Etat pour le traitement des dossiers d'autorisation du droit des sols (A.D.S.), la communauté de communes BPD a décidé de mettre en place un groupement de commande, porté par la commune de Pommier. Chaque commune si elle le souhaite pourra commander selon ses besoins au prestataire retenu.

La consultation va être lancée dès cet été ; il faut au préalable que chaque commune délibère afin de pouvoir adhérer à ce groupement de commande.

Un projet de convention a été remis à chaque conseiller

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ; elle propose d'être la représentante de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres

Gabriel Ehret fait remarquer qu'en 2009 la commune de Civrieux a créé un poste de technicien en urbanisme qui est occupé par Sandra Pradier, il craint que cette adhésion fasse double emploi avec le bureau qui sera retenu par la CCBPD.

Mme le Maire indique que cette décision ne remet pas en cause ni l'emploi, ni les compétences de S. PRADIER, mais que dans un esprit communautaire, il est préférable d'y adhérer. Il n'y aura aucune obligation de faire appel systématiquement à ce cabinet, il pourra être sollicité uniquement pour les dossiers complexes.

Denis Binaud dit que les services de l'Etat (à Lyon) pourront toujours être sollicités, en cas de situation difficile

Béatrice Césari s'étonne qu'un cabinet privé puisse gérer ou venir en aide aux collectivités locales pour des dossiers publics

Mme le Maire soumet au vote

2 voix contre (D. Binaud et G. Ehret)

1 abstention (B. Césari)

12 voix pour

Rythmes scolaires : convention de mise à disposition de personnel

Mylène Roland informe que la commission des affaires scolaires a décidé de faire appel à l'association ESRA (employeurs Solidaires Rhône-Alpes) qui pourrait mettre à disposition de la commune une coordinatrice pour l'organisation des rythmes scolaires, pour un coût annuel de 5 400 €, dans le cadre d'un contrat emploi avenir. Le recrutement de cette coordinatrice sera à la charge de la commune.

Denis Binaud demande s'il a été proposé au personnel communal de l'école d'assurer cette fonction, il lui a été répondu qu'une réunion avait été organisée avec les agents en place et qu'elles n'étaient pas intéressées pour assurer l'organisation et la coordination des activités.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

Par 2 abstentions (D. Binaud et G. Ehret) et 13 pour, Mme le Maire est autorisée à signer la convention.

Séance levée à 18h10.